

Tous les conseillers sont présents à l'exception de:  
Lionel PASCALE (pouvoir à Paule MARCHAL).  
Laurence ABISSET (pouvoir à Renaud PEYRARD).

Secrétaire de séance Renaud PEYRARD

Après lecture le procès-verbal de la séance du 28 mai est adopté à l'unanimité mais appelle la correction suivante : l'adresse du site d'information sur la commune est la suivante : <http://eygluy-escoulin.netai.net>

## **ORDRE DU JOUR :**

### **Voirie.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de voirie des divers chemins communaux de l'Escoulin, montée les Marroux, goudronnage du col de Fonteuse etc... pour un montant de 9141 €.

La source qui coule sur le chemin du hameau Gory sera canalisée par l'employé communal.

Suite aux réclamations de Monsieur Camilleri un drain doit être effectué, dans le mois, par l'Ets Lebrat sur le chemin qui longe sa maison pour un montant de travaux de 1913 €.

L'entreprise Lebrat doit également intervenir pour un problème d'écoulement d'eau, situé sur un terrain communal à l'Escoulin et qui dessert la famille Dugelay.

### **Aménagements**

M. Claerhout souhaite réaliser le garde corps du pont de l'Escoulin. Le délai est fixé à fin avril 2011. Une convention sera passée avec M. Claerhout quand il aura déposé son projet.

### **Travaux église Eygluy**

La première réunion de chantier aura lieu le vendredi 24 septembre à 16h. L'entreprise Thomas a commencé la restauration des vitraux.

### **Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu entre le 20 janvier et le 19 février 2011. Le Conseil Municipal délibère favorablement pour que soit nommée Mme Marie Bret, selon sa demande, à la tâche de coordonnateur communal.

### **Délibérations et conventions de Conseil et d'Inspection avec le CDG 26 pour l'Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO).**

Le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités d'organiser la prévention des risques professionnels. Le Maire donne lecture à l'assemblée des projets de conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le contenu des conventions, et autorise le Maire à les signer.

### **Délibération et convention de mise à disposition d'un agent ACMO de la CCVD**

Dans le cadre de ce service aux communes, un agent ACMO est mis à disposition par la Communauté de Communes pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le principe du recours à l'agent ACMO mis à disposition par la Communauté de Communes du Val de Drôme
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition d'un agent territorial
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune

### **Délibération zonage d'un projet éolien**

La CCVD consulte les communes afin que soit étudiée la possibilité d'un zonage encadrant le développement éolien sur la commune. Dans la mesure où cette consultation n'engage aucune réalisation de travaux le Conseil Municipal donne son accord.

### **Indemnités frais de déplacement**

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que le Maire puisse toucher une indemnité de déplacement et étudiera les modalités de cette indemnité à la prochaine réunion.

### **Enquête publique échange parcelle**

Monsieur Franck OLLIVIER souhaite l'échange de sa parcelle 693 contre l'escalier au dessus de la parcelle 694. Le Conseil Municipal donne son accord et propose le partage des frais notariés.

### **Délibération Patrimoine France Télécom**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les droits de passage de France Telecom sur le domaine public, conformément au décret n° 97-683 du 30 mai 1997.

**Pour l'année 2010, France Telecom a déclaré les installations d'infrastructure de télécommunications existantes sur la commune d'Eygluy-Escoulin ce qui représente une recette totale de 274.07 €**

### **Projet de l'ONF de création d'une piste contre les incendies (DFCI)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la protection des forêts contre les incendies, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude de création de route: « Le projet se situe entre le hameau de l'Eglise (commune de Véronne) et la réserve d'eau DFCI commune d'Eygluy, en passant en bordure du territoire communal de Pontaix et par la forêt domaniale du Grand Barry pour une protection optimale de ce secteur. Le projet utilise au mieux les chemins ruraux existants

Cette étude a été réalisée en collaboration avec le service départemental des pompiers (SDIS 26) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui ont approuvé le projet.

Le coût du projet est estimé à 60 000 €, incluant l'ingénierie ONF. La DDT annonce une subvention de 80 % (Etat Europe). Les 20 % restant à charge représentent 12 000 € qui seront répartis à parts égales entre les 3 communes et l'ONF soit la somme de 3 000 € par entité.

### **Lecture du courrier.**

Monsieur Rambaud remercie la commune pour les travaux effectués sur le chemin communal menant à sa maison.

Mesdames Barthélemy et Nguyen-Viet demandent la suppression du lampadaire fixé sur leur maison car il gêne leur sommeil.

La luminosité de ce lampadaire a déjà été baissée.

La section cyclisme d'Alex, TGD organise le dimanche 3 octobre la 9<sup>e</sup> édition de sa ronde alleixoise, qui traversera la commune et amènera une centaine de cyclotouristes. Le Conseil Municipal souhaite qu'aucun déchet ne reste sur la commune.

La bibliothèque de Beaufort remercie la commune pour sa subvention de 50 €.

Le Maire a sollicité Jérémy Robin pour l'achat de sa parcelle située face à la place de l'Escoulin de l'autre côté de la Sépie (ex Lucien Monet) mais n'a pas de réponse.

### **Questions diverses.**

Madame GUION souhaite que le tilleul soit taillé. Une entreprise spécialisée sera sollicitée pour l'élagage communal.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 novembre 2010 à 19 h à la Mairie.

La séance est levée à 21 h 30.